

## SYRIE

### Nouvelle vague d'arrestations de défenseurs des droits humains et de militants de la société civile

Index AI : MDE 24/038/2006

ÉFAI

Mercredi 17 mai 2006

### DÉCLARATION PUBLIQUE

La dernière vague de répression contre la liberté d'expression en Syrie s'est traduite par l'arrestation d'au moins huit militants de la société civile au cours de la semaine passée, ainsi que par l'inculpation de deux autres pour des infractions passibles de la peine de mort.

La plupart de ces arrestations sont liées à la signature, le 12 mai 2006, par environ 300 intellectuels et militants de la société civile syriens et libanais, de la Déclaration Beyrouth-Damas, qui demande la normalisation des relations entre la Syrie et le Liban. Cette déclaration réclame une frontière bien délimitée et l'échange d'ambassadeurs entre les deux pays, tout en rejetant l'influence des États-Unis et d'Israël dans la région.

Après avoir été harcelé à maintes reprises ces derniers mois, l'éminent écrivain Michel Kilo, militant prodémocratique, a été arrêté le 14 mai 2006. Il a comparu ce mercredi 17 mai devant un tribunal, qui l'a inculpé de cinq infractions relatives à la sécurité, dont « atteinte au moral de la nation » et « incitation aux luttes de factions ». Le tribunal l'a interrogé essentiellement sur la Déclaration Beyrouth-Damas.

Le 16 mai 2006, deux autres défenseurs des droits humains signataires de cette Déclaration ont aussi été arrêtés. Il s'agit de Nidal Darwish, membre de l'organisation non gouvernementale *Lijan al Difaa an al Hurriyat al Dimoqratiya wa Huquq al Insan fi Suriya* (Comités de défense des libertés démocratiques et des droits humains en Syrie), et de Mahmoud Meri, secrétaire de l'*Arab Organisation of Human Rights – Syria* (AOHR-S, Organisation arabe des droits humains en Syrie). Le matin du 17 mai, au moins quatre autres signataires ont subi le même sort – Khalil Hussein, ancien prisonnier d'opinion aujourd'hui membre du Courant kurde de l'avenir, Khaled Khalife, écrivain, Safwan Tayfour, et Mahmoud Issa, ancien prisonnier d'opinion. Tous seraient détenus dans les services de la Sûreté de l'État. Plusieurs autres signataires de la Déclaration ont été convoqués à des fins d'interrogatoire.

Le 17 mai également, Anwar al Bunni, avocat chevronné spécialiste des droits humains, a été

arrêté dans les rues de Damas par des membres de la Sûreté de l'État et emmené dans un lieu inconnu. Il devait être nommé directeur d'un centre de formation sur les droits humains financé par l'Union européenne – le premier du genre dans le pays – mais les autorités ont bloqué l'ouverture de ce centre en mars.

Parmi les arrestations récentes, on peut aussi citer celle du défenseur des droits humains et ancien prisonnier d'opinion Fateh Jamus, arrêté le 1<sup>er</sup> mai 2006 après un voyage en Europe, au cours duquel il avait participé à une conférence d'Amnesty International en Suède et s'était déclaré favorable au dialogue arabo-kurde dans une émission de radio au Royaume-Uni. Le 14 mai, Fateh Jamus a été inculpé d'« *agression visant à inciter à la guerre civile et aux luttes de factions* » et d'« *incitation au meurtre* », ainsi que d'« *organisation d'une bande armée* » cherchant à attaquer l'État. La peine maximale qu'il encourt pour ce dernier chef d'accusation est la peine de mort.

Le même jour, Ali al Abdullah et son fils Muhammad ont été inculpés d'« *incitation à l'émeute* » et d'autres infractions, apparemment pour leur participation à une manifestation hebdomadaire organisée à l'occasion des audiences de la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) – dont les procès sont contraires aux règles d'équité les plus élémentaires. Ces deux hommes avaient été arrêtés le 23 mars 2006. L'autre fils d'Ali al Abdullah, Omar, et sept autres étudiants, sont toujours incarcérés pour leur participation à un mouvement de jeunes prodémocratique.

Par ailleurs, le 11 mai, l'ancien prisonnier d'opinion Kamal al Labwani a comparu devant un tribunal pénal et aurait été inculpé d'« *atteinte au moral de la nation* » et de « *conspiration avec une nation hostile en vue d'attaquer la Syrie* ». Cette dernière infraction est passible de la peine de mort.

Amnesty International considère tous les détenus cités ci-dessus comme des prisonniers d'opinion incarcérés uniquement pour l'expression pacifique de leurs opinions et pour leur travail légitime de défense des droits humains. Elle demande leur libération immédiate et sans conditions, ainsi que celle de tous les autres prisonniers d'opinion de Syrie. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**